



Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 048-200069151-20260205-DELIB_2026_015-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 05 février 2026 à 14 heures

Date de Convocation 29 janvier 2026

Membres en exercice : 35	L'an deux mille Vingt-six et le 05 février, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,
Présents : 21	
Votants : 26	
Pour : 26	Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Martine BOURGADE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,
Contre : 0	Représentés : Bdeia AMATUZZI pouvoir à Gérard PÉDRINI, Michel CAPONI pouvoir à Flore THEROND, Michel COMMANDRE pouvoir à René JEANJEAN, Francis DURAND pouvoir à Henri COUDERC, Sébastien MOREAU pouvoir à Pierre HERRGOTT,
Abstention : 0	Excusés : Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Francis DURAND, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Daniel REBOUL, Bernard RIEU
	Absents : Emmanuel ADELY, Patrick BOSC, Jean WILKIN
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles VERGELY

DELIB-2026-015 - SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE CHOIX DU SCÉNARIO DE SÉCURISATION QUANTITATIVE SUR LES UDI DU CAUSSE MÉJEAN ET DE MEYRUEIS

Monsieur le Président de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes expose l'avancement du travail mené par le groupement OTEIS-GAXIEU mandaté pour réaliser le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) sur le territoire communautaire en régie.

Lors des conseils d'exploitation du 14 novembre 2025 et du 15 janvier 2026, un travail a été mené avec les élus et le bureau d'études pour définir les solutions techniques viables permettant de solutionner les problématiques quantitatives de la distribution d'eau potable sur les réseaux du Causse Méjean et de Meyrueis (UDI de Meyrueis, Pradines, Raffègues).

Il présente succinctement les scénarii étudiés et par le groupement OTEIS-GAXIEU ; à savoir :

- **Pour le secteur du Causse Méjean :**

- Scénario 1.1 : Création d'un nouveau forage pour capter la résurgence des Ardennes à la Malène
- Scénario 1.2 : Interconnexion avec le SIAEP du Massegras (soit par la Malène, soit par le forage des Vignes)
- Scénario 2 : Mobilisation du captage des estivants (révision du volume prélevable)
- Scénario 3.1 : Création d'une nouvelle retenue à Gally
- Scénario 3.2 : Création d'un barrage au droit du captage sur la Jonte
- Scénario 4 : Forage profond sur le Causse Méjean en lien avec l'étude du BRGM

- **Pour le secteur du Meyrueis :**

- Scénario 1 : Nouvelle ressource de la Dotz
- Scénario 2 : Sécurisation par interconnexion avec le Causse Méjean
- Scénario 3 : Augmentation des prélèvements sur le Béthuzon et la Brèze
- Scénario 4 : Réhabilitation du captage de Cabanals
- Scénario 5 : Interconnexion avec le Causse Noir : ressources de la Tride et du Trévezel
- Scénario 6 : Solution d'économies d'eau

Lors du conseil d'exploitation du 15 janvier, en plus d'un travail sur les économies d'eaux et l'amélioration du rendement général sur le territoire, les élus ont souhaité retenir les scénarii suivant pour positionnement du conseil communautaire :

- **Pour le Causse Méjean**

- Scénario 1.1 : Création d'un nouveau forage pour capter la résurgence des Ardennes à la Malène
- Scénario 2 : Mobilisation du captage des estivants (révision du volume prélevable)

- **Pour Meyrueis**

- Scénario 2 : Sécurisation par interconnexion avec le Causse Méjean

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°DELIB_2023-116 en date du 28 septembre 2023 attribuant le marché de services pour l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de communes au groupement OTEIS / GAXIEU, pour un montant de 228.150€ HT,

VU la nécessité d'arrêter un positionnement sur le choix d'un scénario pour sécuriser la ressource en eau potable sur les secteurs du Causse Méjean et de Meyrueis.

VU la présentation faite sur les scénarii et le positionnement du conseil d'exploitation du 15 Janvier 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE de retenir le scénario 2 comme stratégie de sécurisation de la distribution d'eau potable pour le secteur du Causse Méjean,

DÉCIDE de retenir le scénario 2 comme stratégie de sécurisation de la distribution d'eau potable pour le secteur de Meyrueis (UDI de Meyrueis, Pradines, Raffègues) et d'**ENGAGER** les investigations complémentaires de la Dotz,

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 048-200069151-20260205-DELIB_2026_015-DE



CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision au cabinet d'études pour poursuivre sa mission d'élaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, notamment à travers l'accompagnement de la mise en œuvre des modélisations du réseau du scénario choisi et de l'impact sur le tarif de l'eau en lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte devant intervenir dans le cadre de cette affaire.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Gilles VERGELY

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.